

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 05/2021

Place de jeux publique-privée de la Fondation de Verdeil Participation financière

Au Conseil Communal
De et à
Payerne

Payerne le 04.05.2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 05/2021 était composée de Madame et Messieurs :

- Estelle Babey Martin
- Yves Diserens
- Nicolas Donadello en remplacement de Xavier Prudhomme
- Pierre Oulevey
- Jocelyn Canope
- João Carlos Sà
- Philippe Savary, en qualité de Président rapporteur

La commission a siégé une seule fois, le mardi 04.05.2021. Tous les membres convoqués étaient présents. Après étude du préavis les commissaires ont trouvé que c'était une bonne opportunité que la commune soit associée et participe financièrement à la réalisation de cet objet.

Monsieur André Bersier. Municipal accompagné de M. Ernest Bucher chef de Service, nous ont rejoint en cours de séance. La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les réponses apportées.

La commission a relevé une différence dans les heures d'ouverture de cette installation avec les autres places de jeux de la ville de Payerne qui sont ouvertes de 07 h 00 à 22 h 00. La place de jeux publique - privée de la Fondation de Verdeil sera accessible de 08 h 00 à 22 h 00.

Cette place de jeux comblera un vide sur la place de Payerne elle permettra enfin aux habitants du quartier de la Bombazine de pouvoir aussi profiter d'une infrastructure de détente pour leurs enfants sans devoir faire de longs déplacements.

Il a lieu de préciser que certains engins équipant la place sont spécifiques aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ils ne sont accessibles qu'en présence de personnel d'accompagnement de la Fondation. Cette limitation vise aussi à réduire le risque de déprédation de matériel plus délicat.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ces membres présents de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

Le Conseil communal de Payerne

Vu Le préavis n° 05/2021 de la Municipalité du 31 mars 2021 ;

Ouï Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'autoriser un crédit de Fr.65'000. -- TTC en vue de la construction d'une place de jeux publique - privée réalisée par la fondation de Verdeil;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr.65'000. -- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter au compte de fonctionnement le montant de Fr. 65'000. --TTC et de l'amortir sur 5 ans.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Le président et rapporteur
Philippe Savary

